

---

Renvoi au comité d'instruction publique du don patriotique du citoyen Christophe, employé au bureau militaire du département de Paris, d'un essai intitulé : Strophes sur le dévouement héroïque de l'équipage du Vengeur, en annexe de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité d'instruction publique du don patriotique du citoyen Christophe, employé au bureau militaire du département de Paris, d'un essai intitulé : Strophes sur le dévouement héroïque de l'équipage du Vengeur, en annexe de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 189-190;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23708\\_t1\\_0189\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23708_t1_0189_0000_14)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

rapport sont fréquemment interrompus par de vifs applaudissements.

La Convention ajourne le projet de décret, [comme suit] (1) :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport [de CAMBACÉRÈS, au nom] du comité de salut public et de la commission du recensement et de la rédaction complète des lois, sur le plan de classification des lois de la République, ajourne la discussion sur le projet de décret, ordonne l'impression du rapport, du plan et des élémens du plan ».

Les pétitions sont renvoyées aux différens comités chargés de les examiner (2).

## 47

### ETAT DES DONNS (suite) (3)

Un anonyme a donné, pour les frais de la guerre, la somme de 128 liv. en assignats.

Un anonyme a encore donné 9,604 liv. 7 sols en assignats, pour les frais de la guerre.

La séance est levée à trois heures et demie (4).

Signé, LOUIS (du Bas-Rhin), Président; BORDAS, TURREAU, BESSON, A. DUMONT, LEGENDRE, BRIVAL, secrétaires.

## 48

[Le tribunal criminel du départ<sup>t</sup> de la Charente Inférieure à la Conv.; Xantes (ci-dev<sup>t</sup> Saintes), 20 mess. II (5)].

« Législateurs,

Le désir que nous avons d'exécuter la loi dans son vrai sens et de ne pas excéder les bornes de l'autorité qui nous est confiée, nous suggèrent les deux questions suivantes :

1<sup>o</sup> Les soustractions et divertissements d'effets mobiliers d'un hospice national par les directeurs ou employés doivent-ils être considérés comme étant du

(1) Mon., XXI, 230-232.

(2) P.V., XLI, 272. Minute de la main de Cambacérès. Décret n<sup>o</sup> 9949. J. Perlet, n<sup>o</sup> 661; C. Univ., n<sup>o</sup> 927; Mess. soir, n<sup>o</sup> 695; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1439; J. Fr., n<sup>o</sup> 659; Rép., n<sup>os</sup> 208, 209; Ann. R.F., n<sup>o</sup> 226; M.U., XLI, 445; Débats, n<sup>o</sup> 663; Ann. patr., n<sup>o</sup> DLXI; J. Mont., n<sup>o</sup> 80; J.S. Culottes, n<sup>o</sup> 516. Mentionné par J. Paris, n<sup>o</sup> 562; J. Univ., n<sup>o</sup> 1695; F.S.P., n<sup>o</sup> 376; C. Eg., n<sup>o</sup> 696; Audit. nat., n<sup>o</sup> 660; J. Lois, n<sup>o</sup> 656.

(3) P.V., XLI, 336.

(4) P.V., XLI, 272.

(5) D III 46, doss. 79<sup>2</sup>, p. 87.

nombre des cas prévus par le décret du 7 frimaire, et peuvent-ils être instruits et jugés conformément à cette loi par les tribunaux criminels concurremment avec le tribunal révolutionnaire ?

2<sup>o</sup> Les infidélités et les dilapidations commises par un adjudicataire du blanchissage et entretien du linge des magasins nationaux du port de Rochefort sont-elles de la compétence des tribunaux criminels concurremment avec le tribunal révolutionnaire ou la connoissance en appartient-elle exclusivement à cette dernière autorité ? ».

LEMERCIER (présid.), DESBAINS, SAVIGNY (greffier)

Renvoyé au comité de législation (1).

## 49

[Le C<sup>n</sup> Christophe, employé au bureau militaire du départ<sup>t</sup> de Paris, au présid. de la Conv.; Paris, 27 mess. II] (2).

« Citoyen,

Permetts que par ton organe, je fasse hommage à la Convention nationale d'un foible essai, sur le dévouement de nos frères d'armes péris en défendant le vaisseau *Le Vengeur*. Je n'ai dit que ce que je sento; aussi le civisme y remplace-t-il le talent; c'est assez pour avoir des droits à l'indulgente estime des hommes justes, qui savent toujours démêler l'intention d'inutiles fleurs de rhétorique. S. et F. ».

### CHRISTOPHE

« Strophes sur le dévouement héroïque de l'équipage du *Vengeur*.

Musique à composer

1

Dicte mes chants, amour de la Patrie,  
Enflamme-les de ton ardeur  
Et communique à ma plume enhardie  
Le mâle accent de la valeur

2

De 100 héros inspirant l'énergie,  
Tu produisis leur dévouement.  
Tu leur appris à mépriser la vie  
Qu'on garde par un faux serment.

3

Du lâche Anglais, les cohortes flottantes  
Fendoient au loin le sein des mers  
Et calculant leurs conquêtes sanglantes  
A force d'or créoient des fers.

4

Pour renverser des traîtres qu'elle abhorre  
Plane partout la liberté,  
Tenant en main le signe tricolore  
Prêt à punir la fausseté

5

L'Anglais joyeux et tout fier de ses forces  
Fond à l'instant sur *Le Vengeur*  
La trahison allume ses amorces  
Mais vains efforts contre l'honneur !

(1) Mention marginale datée du 27 mess. et signée Bordas.

(2) D 162, 1, doss. 3.

6

Les insensés !... Croyoient-ils par leur nombre  
Effrayer des Républicains ?  
Et que, de fers, par eux forgés dans l'ombre,  
Ils laisseroient charger leurs mains ?

7

« Rends-toi ! - Quoi, nous ?... Connois notre courage

- « Il faut céder ou bien périr...

- Eh bien, la mort, la mort, point d'esclavage  
Le trépas seul doit nous servir !

8

Saisis, poussés d'un élan énergique  
Tous s'embrassent, fiers de mourir  
Le vaisseau s'ouvre et c'est la République  
Qui reçoit leur dernier soupir ! ».

Signé : « par Christophe, âgé de 21 ans, employé au  
Bureau militaire du département rue Faubourg-  
Martin, S<sup>on</sup> du Nord, n° 207 ».

Renvoyé au Comité d'instruction publique (1).

## 50

[Le C<sup>n</sup> Trisson, ci-dev<sup>t</sup> brigadier dans les fermes, à la  
Conv.; Oradour (2) s.d.] (3)

« Citoyens

C'est avec grand regret que pour dernière res-  
soursse j'aye à vous exposer que je ne puisse profi-  
ter du traitement accordé aux cy-devants employés  
dans les fermes. En voici les motifs :

1<sup>o</sup> Je m'appelle Pierre Trisson, natif de la sec-  
tion de Lieuriac, commune d'Oradour, cy-devant  
brigadier dans les fermes et actuellement cultiva-  
teur du dit lieu de Lieuriac sur la ditte commune.

2<sup>o</sup> Je suis âgé de 69 ans, je reste dans une  
campagne izolée, où je ne suis pas à portée d'avoir  
connoissance de toutes les loix qui sont émanées de  
votre part, et notamment de celle qui contraint tous  
les pensionnaires de la République à déposer au  
Bureau des liquidations un certificat de résidence,  
sous peine pour ceux qui n'y ont pas obéi depuis le  
1<sup>er</sup> avril 1792 (vieux style), d'être déchus de leur  
pension; laquelle loy portoit encore qu'il falloit en-  
voyer ce certificat avant le 1<sup>er</sup> janvier 1794 (aussy  
vieux style).

Ce n'est pas, citoyens, que je veuille vous aveu-  
gler par des mensonges. Il est radicalement vray que  
je suis dans une campagne izolée, où je ne peux  
guère avoir connoissance de la plus part de vos loix,  
tant par rapport à mon âge et de mes infirmités qui  
m'empêchent de me rendre au chef lieu pour en  
prendre connoissance, que par rapport, que bien  
souvent dans nos campagnes isolées où les gens ne  
sont pas instruits, on n'a pas peut-être la précau-  
tion ni le soin de les afficher. Je ne serois pas  
pardonnable si j'habitois un chef-lieu de district ou

(1) Mention marginale datée du 27 mess. et signée  
Bordas; *J. Fr.*, n° 659; *Mess. soir*, n° 695; *Ann. R.F.*,  
n° 226; *J. Perlet*, n° 662 (selon cette gaz. la mention hono-  
rable a été décrétée); *J.S. Culottes*, n° 517.

(2) Cantal.

(3) F<sup>15</sup>, l. 120.

un chef lieu de canton; mais, malheureusement  
pour moy, j'en suis éloigné et ne peux prendre  
connoissance de ce qui se passe.

Ce n'est pas l'intérêt qui me guide, quoique à  
mon âge, j'en aye grand besoin; j'ai cependant en-  
core le courage d'en faire un sacrifice toute fois que  
cela sera un avantage pour mes frères républi-  
quains; sans quoy, je m'en raporte à votre décision  
et j'attends de vous toute justice ».

TRISSON

Renvoyé aux Comités des finances et des secours (1).

## 51

[Le citoyen Denis Delâge, de la section de  
l'Unité, fait hommage à la convention nationale de  
ses vues *Sur l'utilité qu'il y auroit pour l'accroisse-  
ment et la perfection des arts, d'établir dans chaque  
profession un instituteur pour en enseigner les règles  
et les principes.*

La Convention accepte cet hommage, elle en dé-  
crète la mention honorable et le renvoi au comité  
d'instruction publique, pour lui en faire un rap-  
port (2)].

## 52

[La commune de Thouars (3), délivrée de la pré-  
sence des brigands, dont plusieurs milliers ont, de-  
puis quelques (*sic*) tems, mordu la poussiere, a té-  
moigné sa reconnoissance à la convention nationale,  
et a fait usage des premiers instans de sa liberté,  
pour la féliciter sur ses importants travaux (4)].

## 53

[Une citoyenne de Gand réclame la libération de  
son mari, père de 5 enfans, détenu à Ste Pélagie,  
par mesure de sureté générale, et qui a quitté sa  
famille et son pays, au moment de la trahison de  
Dumourier, pour se réfugier sur le sol libre de la  
France. - Renvoi aux comités de salut public et de  
sureté générale (5)].

## 54

[Le citoyen Dubreuil, de la commune de Tour (?),  
fait hommage à la convention d'un poème en 18  
chants sur la révolution, depuis la prise de la Bas-  
tille, jusqu'à la fête de l'Être Suprême.

(1) Mention marginale datée du 27 mess. et signée  
Dumont.

(2) *Débats*, n° 663.

(3) Deux-Sèvres ?

(4) *Mess. Soir*, n° 695; *Ann. R.F.*, n° 226; *C. Univ.*,  
n° 927.

(5) *J. Perlet*, n° 662; *J.S. Culottes*, n° 517.